# **Ordonnance de prévention : Cordonnier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Veiller au bon entretien des outils

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 23/06/2025